

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 21 du mois de novembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 14 novembre 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Raphaël BENOIT, Kate MARIE, Jean Philippe DELARUE.

ABSENTS EXCUSES

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS
Anne DUNAN procuration à Philippe CARRERE
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE
Jean-Laurent PEREZ,
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **10 octobre 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **10 octobre 2022** est approuvé à l'unanimité.

DEVIS INFORMATIQUE JVS

(105-2022)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°66-2022 du 6 juillet 2022, le conseil municipal avait adopté le passage de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier notre contrat avec notre fournisseur JVS Mairistrem. Il propose de regrouper certains services pour n'avoir qu'une facturation à l'année. Globalement en 2022 le budget global était de 6 125,01 € TTC.

Dans cette offre, il propose de mettre en place la prise de rendez-vous en ligne pour les cartes d'identité et passeports. Tout inclus, nous serions à 6 414 € TTC. A cela il faut rajouter la mise en œuvre de rendez-vous online de 275 € TTC (une seule fois) et le pack de 5000 SMS à recharger à chaque épuisement pour un montant de 405 € TTC.

Sans la mise en place de rendez-vous online, le montant annuel serait de 6 183,60 € TTC.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Accepte la modification du contrat pour permettre le passage à la M57
- Valide le devis de JVS Mairistrem pour le montant de 6 183,60 € TTC

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau